

**Décision n° 2019-15 du 25 janvier 2019
portant nomination aux fonctions de responsabilité au sein du secrétariat général**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2014-06 du 2 janvier 2014 fixant les principes concernant les décisions de nomination aux fonctions de responsabilité au sein du Cerema ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

décide

Article 1

Monsieur Pierre Foucher est nommé secrétaire général adjoint.

Article 2

Monsieur Patrick Berge est nommé directeur des systèmes d'information.

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2017-232 du 1^{er} septembre 2017.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 25 janvier 2019

Le directeur général

Signé

Pascal Berteaud